

« Il faut saisir les thoniers libyens de Sète »

Par Jacky Bonnemains

Jacky Bonnemains, porte-parole de l'ONG Robin des Bois considère que la neutralisation des actifs économiques libyens à l'étranger doit également s'appliquer aux thoniers-senneurs basés à Sète, spécialisés dans la capture de thon rouge dans les eaux libyennes.

C'est l'attraction choc de Sète. Après avoir visité le musée des Arts Modestes, on remonte le grand canal, artère de la ville des cétaqués et on tombe sur une flotte de thoniers blancs comme des yachts dont l'un arbore un vieux drapeau libyen et qui ont tous comme port d'attache Tripoli.

Dans un premier temps, un visiteur désespéré se dit que Sète sert de lieu de tournage à un péplum du genre *Bataille navale dans le golfe du Lion* ou bien encore *Contrebande dans la grande bleue*. Un autre touriste se référant à l'actualité pense qu'il s'agit de prises de guerre exposées à la réjouissance populaire tout en s'étonnant qu'elles ne soient pas protégées dans le port militaire de Toulon.

La vérité est toute autre et les Sétouais savent que le thon rouge est au cœur de l'affaire. Avec l'aide de subventions européennes, les armateurs ont saisi l'opportunité du marché japonais pour renouveler l'armada de la pêche au thon rouge en Méditerranée.

En 1990, les scientifiques de la Cicta - Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique nord et des mers adjacentes (*NDLR : lccat en anglais*) - attiraient déjà l'attention des États membres sur les risques de surexploitation du thon rouge et recommandaient de ne pas augmenter l'effort de pêche. Simultanément, le *Subaru Reefer*, un congélateur japonais restait à quai à Port-Vendres pendant l'été pour recevoir et traiter les thons rouges pêchés par les senneurs français. Déjà certains spécimens de premier choix étaient expédiés par avion-cargo de Marseille à Tokyo.

FRANCE : SOUTIEN DES GOUVERNEMENTS

Les statistiques officielles di-

sent qu'en 1972 la France a prélevé 1 200 tonnes de thon rouge et 8 500 tonnes en 1996, malgré les signaux d'alerte des scientifiques. Il y avait peu de relais en ce temps-là dans l'opinion publique, pour dissuader les armateurs de Sète d'investir dans la pêche au thon rouge, hormis quelques chiens de garde isolés.

La grande affaire thon, c'était le thon germon et les filets de l'île d'Yeu. Depuis 20 ans, l'actualité montre que l'opinion publique et le monde politique ne peuvent prendre en considération en un temps donné qu'une seule espèce de thon. Sinon, ils ne digèrent pas.

À partir de 2004, des armateurs enracinés à Sète transfèrent sous pavillon libyen une dizaine de leurs unités. Ils y sont encouragés par les gouvernements français successifs. Les Affaires maritimes de Sète, un brin stupéfaites, organisent le changement de registre et de pavillon qui fait passer des navires et des équipages en majorité français sous l'autorité et l'immunité de la Jamahiriya, la république arabe libyenne baptisée sur les fonts diplomatiques en 1977.

Notons au passage que cette appellation révolutionnaire sous laquelle l'ex-Libye a ratifié des conventions internationales a jusqu'à très récemment fait croire à des membres du cabinet des ministres des Pêches ou de l'Écologie que la Libye n'était pas membre de la Cites, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

Le transfert de pavillon a permis à la flotte sétouaise d'élargir son périmètre de chasse au thon rouge et d'utiliser une nouvelle puissance de feu dans des eaux sinon troubles du moins abusives.

ABUS DE DROIT

Car en 1973, 4 ans après son irruption au pouvoir, par un coup d'État, le capitaine Khadafi, devenu colonel à sa demande et grâce à sa signature, commence par doubler les eaux territoriales de la Libye dans le golfe de Syrte et, de ce fait, par provoquer des escarmouches et des tensions très vives en 1981 avec les porte-avions américains soucieux de garantir la liberté de navigation.

Khadafi n'aura de cesse d'étendre la superficie de son pays au détriment de la Méditerranée. En 2005, la Libye décide de l'établissement d'une exclusive « zone de protection halieutique » jusqu'à 62 milles au large de son littoral de 1 800 km, le plus long de tous les pays riverains de la Méditerranée.

Dix ans auparavant, la Jamahiriya avait déclaré comme frontière nationale une ligne droite maritime fictive entre Misrata et Benghazi interdisant, sauf autorisation, l'accès de tout navire marchand, militaire, ou de pêche au golfe de Syrte. Cet abus de droit n'a pas été sanctionné par la justice internationale ; gageons que le précédent libyen sera utilisé par d'autres pays méditerranéens pour exploiter des ressources fossiles ou d'autres richesses et s'assurer la compréhension et l'impunité internationales.

Pour finir le travail, la Libye a, en mai 2009, converti sa zone de protection halieutique en zone économique exclusive. C'est donc dans des eaux très protégées que les thoniers franco-libyens ont évolué jusqu'en 2009.

SÈTE : « TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC »

Pour la Libye d'aujourd'hui, la Libye Khadafi, les choses sont claires : les observateurs diligents par la Cicta à bord des thoniers sont des espions et

des profiteurs selon les termes d'Hussin Zaroug, ami de Saïf Al-Islam Khadafi, chef de délégation de la Libye au sein de la Cicta et de la Cites, celui-là même qui, au Qatar, a « mis-silé » en plein vol la proposition de Monaco d'inscrire le thon rouge à l'annexe 1 de la Cites.

S'emparant du revirement de février 2011, faisant d'un bon homme un peu sauvage féroce de littérature française, de nucléaire et de camping, un renégat international, Robin des Bois a demandé, début mars, la saisie des bateaux libyens à Sète, dans un de ces moments trop rares de convergence entre l'Élysée et l'ONG. La présidence de la République ne venait-elle pas de souhaiter « **que soit examinée la suspension des relations économiques, commerciales et financières avec la Libye jusqu'à nouvel ordre** » ?

L'Élysée a questionné le ministère de l'Écologie. Le ministère de l'Écologie a questionné Bercy et les Affaires étrangères. Dans un premier temps les navires ne pouvaient pas être saisis parce que la France n'était pas en guerre avec la Libye. Aujourd'hui, il ne serait plus sûr que l'armement de Tripoli appartienne à la famille Khadafi ou à ses hommes de confiance et « **il y aurait risque de spolier le peuple libyen** ».

Dans l'attente, « **le trouble à l'ordre public** » comme l'appelle Yves Marchand, maire de Sète entre 1983 et 1996 et avocat maritimiste, persiste. Les pêcheurs français eux se disent prêts à repartir dès l'année prochaine dans les eaux libyennes quel que soit leur régime de tutelle.

Cette année, c'est rapé puisque Hussin A. Zaroug vient d'écrire à la Cicta pour annoncer la suspension de toute activité de pêche de thon rouge au titre de 2011 « **en raison des circonstances récentes et exceptionnelles** ». Rassembleur, il conclut le message du gouvernement libyen par l'ocuménique : « **Prions tous ensemble pour sauver la Libye, les Libyens et le thon rouge.** »